

## RÉSUMÉ

Les résumés se composent d'obligations d'information appelées "Eléments". Ces éléments sont numérotés dans les Sections A à E (A.1 à E.7). Le présent résumé contient tous les Eléments devant être inclus dans un résumé relatif à ce type de valeurs mobilières, d'émetteur et de garant. Dans la mesure où certains Eléments ne doivent pas être traités, la numérotation des Eléments peut présenter des discontinuités.

Même lorsqu'un Elément doit être inséré dans le résumé eu égard au type de valeur mobilière et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée sur l'Elément en question. Dans un tel cas, une brève description de l'Elément apparaît dans le résumé, accompagnée de la mention "Sans Objet".

Section A – Introduction et Avertissements		
A.1	<b>Introduction:</b>	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au présent Prospectus. Toute décision d'investir dans les Obligations doit être fondée sur un examen exhaustif du présent Prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres, avoir à supporter les frais de traduction du présent Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'est attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du présent Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces Obligations.</p>
A.2	<b>Consentement:</b>	<p>L'Emetteur donne par les présentes son consentement à l'utilisation du présent Prospectus par les Offrants Agréés en relation avec l'offre publique des Obligations en Belgique et au Luxembourg (l' "<b>Offre Publique</b>").</p> <p>La période d'offre s'étendra de 9h00 (CET) le 3 juillet 2013 à 16h00 (CET) le 24 juillet 2013 (la "<b>Période d'Offre</b>"). Les Joint Lead Managers et l'Emetteur peuvent convenir d'une clôture anticipée de l'Offre Publique, y compris dans le cas où les Joint Lead Managers placent entièrement leur part d'Obligations, les conditions de marché changent et les Joint Lead Managers sont libérés et déchargés de leurs obligations en vertu du Contrat de Souscription préalablement à l'émission des Obligations.</p> <p><b>Offrants Agréés:</b> (1) tout intermédiaire financier qui est autorisé à faire de telles offres en vertu de la MiFID et qui publie sur son site internet la déclaration suivante (en complétant les informations indiquées entre crochets): "Nous, [ajouter la raison sociale de l'intermédiaire financier] sommes un intermédiaire autorisé en vertu de la Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers (Directive 2004/39/CE) à faire des offres de valeurs mobilières telles que les Obligations Garanties à 4,23 pour cent arrivant à échéance le 30 juillet 2019 d'un montant de maximum 100.000.000 EUR (les "<b>Obligations</b>") décrites dans le prospectus daté du 27 juin 2013 (le "<b>Prospectus</b>") publié par Shanks Group plc (l' "<b>Emetteur</b>"). Nous nous référons à l'offre des Obligations en Belgique et au Luxembourg durant la période s'étendant de 9h00 (CET) le 3 juillet 2013 à 16h00 (CET) le 24 juillet 2013 (l' "<b>Offre Publique</b>"). En contrepartie de l'offre de l'Emetteur de donner son consentement à notre utilisation du Prospectus en lien avec l'Offre Publique selon les Conditions de l'Offrant Agréé précisées dans le Prospectus et, dans la limite des conditions liées à un tel</p>

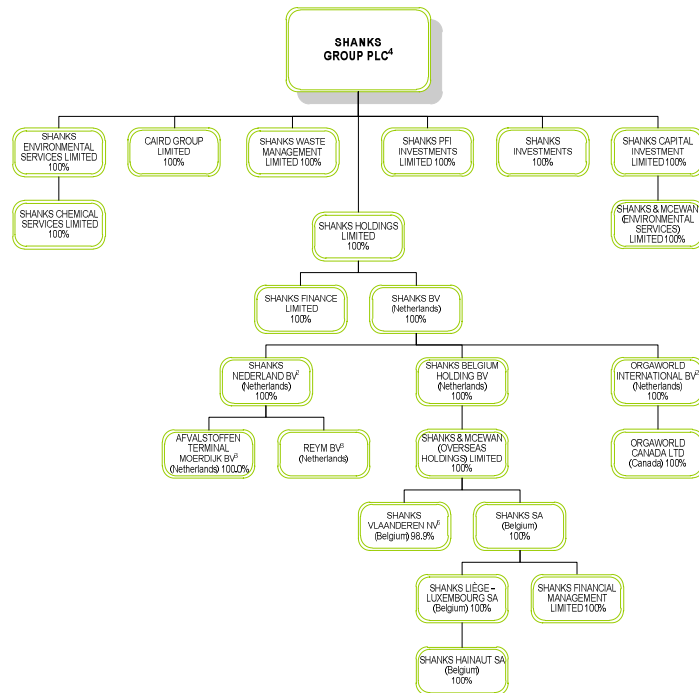
		<p>consentement, nous acceptons par la présente cette offre. En conséquence, nous utilisons le Prospectus en lien avec l'Offre Publique conformément au consentement de l'Emetteur sur les Conditions de l'Offrant Agréé et sous réserve des conditions de ce consentement"; et (2) les intermédiaires financiers suivants, pour autant qu'ils soient autorisés à faire des offres des Obligations en vertu de la MiFID: BNP Paribas Fortis SA/NV (y compris les succursales agissant sous le nom commercial de Fintro), KBC Bank NV (y compris CBC SA) et KBC Securities NV. L'Emetteur peut donner son consentement à des intermédiaires financiers supplémentaires postérieurement à la date du présent Prospectus et, dans ce cas, l'Emetteur publiera les noms de ces intermédiaires financiers supplémentaires et les identifiera comme des Offrants Agréés sur son site internet (www.shanksplc.com).</p> <p><b>Chaque Offrant Agréé fournira des informations à un Investisseur sur les conditions de l'Offre Publique au moment où cette Offre Publique est faite par l'Offrant Agréé concerné à l'Investisseur.</b></p>
--	--	---

Section B – Emetteur, Garants et Shanks Nederland B.V.																				
<b>B.1</b>	<b>Raison sociale et nom commercial:</b>	<p><i>L'Emetteur:</i> Shanks Group plc</p> <p><i>Les Garants:</i> Caird Group Limited, Orgaworld Canada Ltd., Shanks &amp; McEwan (Environmental Services) Limited, Shanks &amp; McEwan (Overseas Holdings) Limited, Shanks B.V., Shanks Belgium Holding B.V., Shanks Capital Investment Limited, Shanks Chemical Services Limited, Shanks Environmental Services Limited, Shanks Finance Limited, Shanks Financial Management Limited, Shanks Hainaut SA, Shanks Holdings Limited, Shanks Investments, Shanks Liège-Luxembourg SA, Shanks PFI Investments Limited, Shanks SA, Shanks Vlaanderen NV et Shanks Waste Management Limited.</p> <p><i>Nantissement d'Actions:</i> un nantissement sur les actions de Shanks Nederland B.V.</p>																		
<b>B.2</b>	<b>Siège social, forme juridique, législation régissant les activités et pays d'origine:</b>	<p>L'Emetteur, Shanks Group plc, est une société ouverte à responsabilité limitée (<i>public company limited by shares</i>) constituée et enregistrée en Ecosse, sous le numéro d'enregistrement SC077438. Elle est soumise au <i>Companies Act 2006</i> (tel que modifié). Le bureau principal de la société est situé au Royaume-Uni et son siège social est en Ecosse.</p> <p>Les Garants suivants sont des sociétés constituées en Angleterre et au Pays de Galles ou en Ecosse (selon le cas) et sont soumis au <i>Companies Act 2006</i> (tel que modifié). Ils ont tous leur siège social au Royaume-Uni:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Garant</u></th> <th><u>Type de Société</u></th> <th><u>Numéro d'Enregistrement</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Caird Group Limited</td> <td>Private Limited Company (Ecosse)</td> <td>SC010344</td> </tr> <tr> <td>Shanks Capital Investment Limited</td> <td>Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)</td> <td>04391813</td> </tr> <tr> <td>Shanks Chemical Services Limited</td> <td>Private Limited Company Angleterre et Pays de Galles)</td> <td>00934787</td> </tr> <tr> <td>Shanks Environmental Services Limited</td> <td>Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)</td> <td>04391804</td> </tr> <tr> <td>Shanks Finance Limited</td> <td>Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)</td> <td>04265481</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Garant</u>	<u>Type de Société</u>	<u>Numéro d'Enregistrement</u>	Caird Group Limited	Private Limited Company (Ecosse)	SC010344	Shanks Capital Investment Limited	Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)	04391813	Shanks Chemical Services Limited	Private Limited Company Angleterre et Pays de Galles)	00934787	Shanks Environmental Services Limited	Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)	04391804	Shanks Finance Limited	Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)	04265481
<u>Garant</u>	<u>Type de Société</u>	<u>Numéro d'Enregistrement</u>																		
Caird Group Limited	Private Limited Company (Ecosse)	SC010344																		
Shanks Capital Investment Limited	Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)	04391813																		
Shanks Chemical Services Limited	Private Limited Company Angleterre et Pays de Galles)	00934787																		
Shanks Environmental Services Limited	Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)	04391804																		
Shanks Finance Limited	Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles)	04265481																		

		<p>Shanks Financial Management Limited Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles) 05365983</p> <p>Shanks Holdings Limited Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles) 03886399</p> <p>Shanks Investments Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles) 05315714</p> <p>Shanks &amp; McEwan (Environmental Services) Limited Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles) 01954243</p> <p>Shanks &amp; McEwan (Overseas Holdings) Limited Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles) 02563748</p> <p>Shanks PFI Investments Limited Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles) 03158124</p> <p>Shanks Waste Management Limited Private Limited Company (Angleterre et Pays de Galles) 02393309</p> <p>Les Garants suivants sont des sociétés constituées en Belgique et sont soumis au Code Belge des Sociétés. Ils ont tous leur siège social en Belgique:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Garant</u></th> <th><u>Type de Société</u></th> <th><u>Numéro d'Enregistrement</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Shanks SA</td> <td>Société Anonyme (Belgique)</td> <td>0440.853.122</td> </tr> <tr> <td>Shanks Hainaut SA</td> <td>Société Anonyme (Belgique)</td> <td>0432.547.546</td> </tr> <tr> <td>Shanks Liège-Luxembourg SA</td> <td>Société Anonyme (Belgique)</td> <td>0452.324.361</td> </tr> <tr> <td>Shanks Vlaanderen NV</td> <td>Société Anonyme (Belgique)</td> <td>0429.366.144</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les Garants suivants sont des sociétés constituées aux Pays-Bas et soumis au Code Civil des Pays-Bas. Ils ont tous leur siège social aux Pays-Bas:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Garant</u></th> <th><u>Type de Société</u></th> <th><u>Numéro d'Enregistrement</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Shanks B.V.</td> <td>Private Limited Company (Pays-bas)</td> <td>34129989</td> </tr> <tr> <td>Shanks Belgium Holding B.V.</td> <td>Private Limited Company (Pays-bas)</td> <td>24366534</td> </tr> </tbody> </table> <p>Orgaworld Canada Ltd. est un Garant et est une société privée constituée au Canada portant le numéro d'entreprise 812799-9. Elle est soumise au <i>Canada Business Corporations Act</i> et a son siège social au Canada.</p> <p>Shanks Nederland B.V. est une société privée constituée aux Pays-Bas portant le numéro d'entreprise 24186893. Elle est soumise au Code Civil des Pays-Bas et a son siège social aux Pays-Bas.</p>	<u>Garant</u>	<u>Type de Société</u>	<u>Numéro d'Enregistrement</u>	Shanks SA	Société Anonyme (Belgique)	0440.853.122	Shanks Hainaut SA	Société Anonyme (Belgique)	0432.547.546	Shanks Liège-Luxembourg SA	Société Anonyme (Belgique)	0452.324.361	Shanks Vlaanderen NV	Société Anonyme (Belgique)	0429.366.144	<u>Garant</u>	<u>Type de Société</u>	<u>Numéro d'Enregistrement</u>	Shanks B.V.	Private Limited Company (Pays-bas)	34129989	Shanks Belgium Holding B.V.	Private Limited Company (Pays-bas)	24366534
<u>Garant</u>	<u>Type de Société</u>	<u>Numéro d'Enregistrement</u>																								
Shanks SA	Société Anonyme (Belgique)	0440.853.122																								
Shanks Hainaut SA	Société Anonyme (Belgique)	0432.547.546																								
Shanks Liège-Luxembourg SA	Société Anonyme (Belgique)	0452.324.361																								
Shanks Vlaanderen NV	Société Anonyme (Belgique)	0429.366.144																								
<u>Garant</u>	<u>Type de Société</u>	<u>Numéro d'Enregistrement</u>																								
Shanks B.V.	Private Limited Company (Pays-bas)	34129989																								
Shanks Belgium Holding B.V.	Private Limited Company (Pays-bas)	24366534																								
<b>B.4b</b>	<b>Tendances:</b>	<p>Ci-après se trouvent décrites les tendances connues ayant des répercussions sur le Groupe, y compris l'Emetteur, les Garants et Shanks Nederland B.V., et les secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère.</p> <p><b>Déchets Solides –Pays-Bas, Belgique et Royaume-Uni</b></p> <p>Ce marché s'est contracté durant l'Année Financière 2013 et a été soumis à une pression soutenue et significative durant la récession, principalement en raison d'une réduction dans les volumes de déchets des secteurs cibles.</p> <p><b>Déchets Dangereux</b></p> <p>La croissance de l'élément nettoyage du marché a été au mieux stagnante</p>																								

		<p>durant l'Année Financière 2013, avec une croissance modérée dans l'élément service du marché. Malgré la croissance modérée, les prix sont restés sous pression.</p> <p>Le marché des eaux polluées a connu une croissance durant l'Année Financière 2013 en raison de l'accroissement de la réglementation et de la croissance de l'activité de nettoyage de navire.</p> <p>Un ralentissement dans les assainissements et les constructions financés par les gouvernements et l'UE a mis le secteur sol du marché sous pression durant l'Année Financière 2013.</p> <p>La marché du traitement des peintures et des solvants a une surcapacité au niveau des centres de traitement et n'est pas considéré comme un secteur de croissance.</p> <p><b>Organiques</b></p> <p>Au Pays-Bas, le marché est plutôt mature mais une croissance régulière des volumes globaux de déchets organiques d'origine séparée est prévue. Au Royaume-Uni, le marché est moins mature. Au Canada et en Amérique du Nord, les gouvernements nationaux et provinciaux ont adopté des législations afin de soutenir des méthodes plus durables de traitement des déchets, ce qui a conduit à une augmentation significative des offre pour des contrats au niveau municipal et provincial.</p> <p><b>Municipaux au Royaume-Uni</b></p> <p>Un fournisseur ou une méthode de traitement des déchets a été identifié pour environ 75 pour cent de tous les déchets municipaux du Royaume-Uni, et plus de la moitié des centres nécessaires ont été construits. La structure de financement PFI a pris fin, de sorte que le reste du marché doit trouver des solutions dans des modèles de financement à plus court terme et/ou en tirant profit des capacités des centres existant ou de ceux en construction.</p>
<b>B.5</b>	<b>Le Groupe:</b>	<p>Le Groupe, y compris l'Emetteur, les Garants et Shanks Nederland B.V., est une des principales entreprises internationales de gestion durable des déchets.</p> <p>Le diagramme ci-dessous illustre la structure sociale de l'Emetteur, des Garants et de Shanks Nederland B.V., à la date du présent Prospectus:</p>

**Shanks Group plc**  
**Group Legal Structure as at the date of this Prospectus**  
**(Guarantee Companies)**



**Notes:**

1. Companies are incorporated in either England & Wales or Scotland unless otherwise indicated in brackets.
2. Orgaworld International BV and Shanks Nederland BV are not guarantee companies, but included to show current legal structure.
3. Afvalstoffen Terminal Moerdijk BV & Reym BV are not guarantee companies, but shown as main hazardous waste trading companies.
4. All companies are controlled by the ultimate parent company Shanks Group plc (the 'Issuer')
5. Shanks Vlaanderen NV:
  - 100,020 Shares owned by Shanks & McEwan (Overseas Holdings) Limited (98.9%);
  - 1,110 Shares owned by Group Company Enviro+ NV (1.1%); and
  - 1 Share owned by the Issuer Shanks Group plc

<b>B.9</b>	<b>Prévision ou estimation du bénéfice:</b>	Sans objet; il n'est réalisé aucune prévision ou estimation du bénéfice.
<b>B.10</b>	<b>Réserves dans le rapport d'audit</b>	Sans objet; le rapport d'Audit figurant dans les états financiers consolidés de l'Emetteur pour les années se terminant le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013 ne comporte aucune réserve.

B.12	Informations financières clés sélectionnées:	Année Financière 2013	Année Financière 2012
	<p align="right"><i>(millions de £)</i></p> <p>Chiffre d'affaires.....</p> <p>EBITDA.....</p> <p>Bénéfice d'Exploitation(1).....</p> <p>Flux de trésorerie sous-jacent(2).....</p> <p>Bénéfice sous-jacent avant impôt(3).....</p> <p>(pertes)/bénéfices avant impôt.....</p> <p>(1) Bénéfice opérationnel continu avant amortissement d'acquisitions intangibles et éléments exceptionnels.</p> <p>(2) Le flux de trésorerie sous-jacent est, entre autres, avant dividendes, dépenses d'accroissement du capital, acquisitions et cessions.</p> <p>(3) Avant amortissement d'acquisitions intangibles; éléments exceptionnels et changements dans la juste valeur des produits dérivés.</p> <p>Les perspectives de l'Emetteur, des Garants et de Shanks Nederland B.V. n'ont subi aucune détérioration significative depuis le 31 mars 2013.</p> <p>La situation financière ou commerciale du Groupe n'a subi aucun changement significatif depuis le 31 mars 2013.</p>	<p>670,0</p> <p>84,8</p> <p>41,3</p> <p>48,8</p> <p>26,5</p> <p>(35,3)</p>	<p>750,1</p> <p>102,4</p> <p>53,4</p> <p>43,0</p> <p>37,3</p> <p>29,9</p>
B.13	Evénements récents:	Sans objet; il ne s'est produit aucun événement récent propre à l'Emetteur, aux Garants ou à Shanks Nederland B.V. qui présente un intérêt significatif pour l'évaluation de leur solvabilité.	
B.14	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du Groupe:	<p>En tant que société holding du Groupe, les résultats opérationnels et la situation financière de l'Emetteur dépendent entièrement des performances de membres du Groupe.</p> <p>Les Garants suivants dépendent d'autres entités au sein du Groupe:</p> <p>Shanks &amp; McEwan (Overseas Holdings) Limited est un débiteur de Shanks Financial Management Limited; Shanks Chemical Services Limited est un débiteur de sa filiale indirecte, Shanks Chemical Services (Scotland) Limited, et Shanks &amp; McEwan (Environmental Services) Limited; Shanks Environmental Services Limited est un débiteur de l'Emetteur; Shanks Investments est un débiteur de l'Émetteur; Shanks Waste Management Limited est un débiteur de l'Émetteur; Shanks B.V. est un débiteur d'autres sociétés du Groupe, de l'Emetteur et de Shanks Investments; et Shanks Nederland B.V. est un débiteur d'autres sociétés du Groupe, de sa société holding, de Shanks B.V. et de ses propres filiales.</p> <p>Aucun autre Garant n'est dépendant d'autres entités du Groupe.</p>	

		Shanks Nederland B.V. n'est pas dépendant d'autres entités du Groupe.																		
<b>B.15</b>	<b>Principales activités:</b>	<p>Le Groupe, y compris l'Emetteur, les Garants et Shanks Nederland B.V., est une des principales entreprises de gestion durable des déchets. Son portefeuille d'implantations et d'activités offre des alternatives à l'enfouissement, des capacités de recyclage et de collecte des déchets et des technologies déchet-vers-énergie reconnues.</p> <p>Les activités principales comprennent le tri, le retraitement et le recyclage des déchets solides; des déchets dangereux (y compris les sols, les eaux et autres matériaux contaminés); des déchets organiques (des secteurs municipaux et industriels); et, au Royaume-Uni, des déchets solides municipaux.</p>																		
<b>B.16</b>	<b>Personnes disposant d'un contrôle:</b>	<p>A la date du présent Prospectus, l'Emetteur a reçu les notifications suivantes de détention directe et indirecte de droits de vote égaux ou supérieurs à 3 pour cent du capital ordinaire de l'Emetteur:</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: right;"><u>Nombre d'actions</u></th> <th style="text-align: right;"><u>Pourcentage</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Schroders plc.....</td> <td style="text-align: right;">55.275.505</td> <td style="text-align: right;">13,90%</td> </tr> <tr> <td>Royal London Asset Management.....</td> <td style="text-align: right;">19.898.363</td> <td style="text-align: right;">5,01%</td> </tr> <tr> <td>Norges Bank.....</td> <td style="text-align: right;">21.102.718</td> <td style="text-align: right;">5,31%</td> </tr> <tr> <td>Legal &amp; General Group plc.....</td> <td style="text-align: right;">13.138.758</td> <td style="text-align: right;">3,31%</td> </tr> <tr> <td>Sterling Strategic Value Ltd.....</td> <td style="text-align: right;">11.954.123</td> <td style="text-align: right;">3,01%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les Garants suivants sont détenus entièrement par l'Emetteur: Shanks Waste Management Limited, Caird Group Limited, Shanks Environmental Services Limited, Shanks PFI Investments Limited, Shanks Holdings Limited, Shanks Capital Investment Limited, et Shanks Investments.</p> <p>Shanks &amp; McEwan (Environmental Services) Limited est détenue entièrement par Shanks Capital Investment Limited.</p> <p>Shanks Chemical Services Limited est détenue entièrement par Shanks Environmental Services Limited.</p> <p>Les Garants suivants sont détenus entièrement par Shanks Holdings Limited: Shanks Finance Limited et Shanks B.V.</p> <p>Shanks Belgium Holding B.V. est détenue entièrement par Shanks B.V.</p> <p>Orgaworld Canada Ltd. est détenue entièrement par Orgaworld International B.V., qui est détenue entièrement par Shanks B.V.</p> <p>Shanks &amp; McEwan (Overseas Holdings) Limited est détenue entièrement par Shanks Belgium Holding B.V.</p> <p>Les Garants suivants sont détenus entièrement par Shanks &amp; McEwan (Overseas Holdings) Limited: Shanks Vlaanderen NV et Shanks SA.</p> <p>Les Garants suivants sont détenus entièrement par Shanks SA: Shanks Liège-Luxembourg SA et Shanks Financial Management Limited.</p> <p>Shanks Hainaut SA est détenue entièrement par Shanks Liège-</p>		<u>Nombre d'actions</u>	<u>Pourcentage</u>	Schroders plc.....	55.275.505	13,90%	Royal London Asset Management.....	19.898.363	5,01%	Norges Bank.....	21.102.718	5,31%	Legal & General Group plc.....	13.138.758	3,31%	Sterling Strategic Value Ltd.....	11.954.123	3,01%
	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Pourcentage</u>																		
Schroders plc.....	55.275.505	13,90%																		
Royal London Asset Management.....	19.898.363	5,01%																		
Norges Bank.....	21.102.718	5,31%																		
Legal & General Group plc.....	13.138.758	3,31%																		
Sterling Strategic Value Ltd.....	11.954.123	3,01%																		

		Luxembourg SA. Shanks Nederland B.V. est détenue entièrement par Shanks B.V.
<b>B.17</b>	<b>Notations:</b>	Sans objet. Shanks Group plc n'a pas reçu de notation.  Les Obligations devant être émises n'ont reçu aucune notation sollicitée par l'Emetteur.
<b>B.18</b>	<b>Garantie:</b>	<i><b>La Garantie:</b></i> Les Obligations seront garanties de façon inconditionnelle et irrévocable sur une base conjointe et solidaire par chaque Garant en application de l'Acte de Fiducie ( <i>Trust Deed</i> ) (la " <b>Garantie</b> "), sous réserve de certaines restrictions légales décrites ci-après. L'Acte de Fiducie contiendra la Garantie et les dispositions pour l'addition ou le retrait de Garants.  <i><b>Statut de la Garantie:</b></i> La Garantie fournie par chaque Garant constituera une obligation non subordonnée et (sous réserve de ce qui est exposé ci-dessous) inconditionnelle du Garant.  <i><b>Limitation de la Responsabilité de Certains Garants:</b></i> La Garantie fournie par tout Garant constitué aux Pays-Bas ou en Belgique peut-être limitée.  <i><b>Nantissement d'Actions:</b></i> Les Obligations bénéficient dès leur émission d'un nantissement d'actions régi par le droit néerlandais et octroyé par Shanks B.V. le 9 avril 2009 sur toutes ses actions dans Shanks Nederland B.V. (le " <b>Nantissement d'Actions</b> "). Le Nantissement d'Actions n'est pas une garantie. Si l'agent de sûreté réalise la sûreté, le produit net de la vente des actions de Shanks Nederland B.V. sera utilisé pour le remboursement des Obligations, des Obligations en Circulation et des autres créanciers en vertu du Financement du Groupe mais avant les autres créanciers.
<b>B.19</b>	<b>Garants:</b>	Voir Élément B.1 à Élément B.18 ci-dessus.

<b>Section C – Les Obligations</b>		
<b>C.1</b>	<b>Nature et catégorie:</b>	Les Obligations seront émises sous forme au porteur avec une dénomination de 1.000 euros chacune. Les Obligations seront constituées en vertu de, auront le bénéfice de et seront à tous égards sujettes à, l'Acte de Fiducie.  Les Obligations ont été acceptées pour compensation via Euroclear et Clearstream, Luxembourg. Elles ont l'ISIN XS0949931645 et le code Commun 094993164.
<b>C.2</b>	<b>Devise:</b>	EUR
<b>C.5</b>	<b>Restrictions à la libre cessibilité:</b>	Sous réserve du respect de toute restriction de vente applicable, les Obligations sont librement cessibles.
<b>C.8</b>	<b>Droits liés aux valeurs mobilières, y compris le rang et les limitations de ces droits:</b>	<i><b>Statut des Obligations:</b></i> Les Obligations seront des obligations directes, non subordonnées, inconditionnelles et non assorties de sûreté de l'Emetteur qui sont à tout moment de rang égal ( <i>pari passu</i> ) entre elles mais qui bénéficient de la Garantie et des Sûreté de la Transaction.  <i><b>Sûreté Négative (Negative Pledge):</b></i> Les Obligations contiennent une disposition de sûreté négative.



		<p><b>Défaut Croisé et Accélération Croisée:</b> Les Obligations contiennent une disposition de défaut croisé et d'accélération croisée.</p> <p><b>Cas de Défaut:</b> Les Conditions contiennent des Cas de Défaut y compris, sans limitation (a) le non-paiement, (b) un manquement à d'autres obligations, (c) un défaut croisé soumis à un seuil de 20.000.000 £ (d) un jugement non exécuté, (e) la réalisation de sûretés, (f) une insolvabilité, et (g) une dissolution. Les dispositions comprennent certains seuils minimums et périodes de grâce. En outre, la certification d'un Fiduciaire (<i>Trustee</i>) que certains événements seraient significativement préjudiciables aux intérêts des Obligataires est requise avant que certains événements ne soient considérés comme constituant des Cas de Défaut.</p> <p><b>Assemblées:</b> Les Conditions contiennent des dispositions relatives à la convocation d'assemblées des Obligataires pour aborder des questions touchant à leurs intérêts de façon générale. Ces dispositions permettent à des majorités déterminées de lier tous les Obligataires, y compris les Obligataires qui n'ont pas assisté et voté à l'assemblée en question et les Obligataires qui ont voté dans un sens contraire à la majorité.</p> <p><b>Modification et Exemption:</b> Le Fiduciaire (<i>Trustee</i>) peut, sans le consentement des Obligataires ou Détenteurs de Coupons, accepter certaines modifications des Conditions, de l'Acte de Fiducie ou de l'Acte Inter-Créanciers (<i>Intercreditor Deed</i>) et autoriser ou exempter un manquement proposé ou un manquement aux Conditions, à l'Acte de Fiducie ou à l'Acte Inter-Créanciers.</p> <p><b>Retenue à la source:</b> Tous les paiements concernant les Obligations et les Coupons par ou pour le compte de l'Emetteur ou de tout Garant seront faits libre et quitte de retenue à la source belge, canadienne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, à moins qu'une retenue à la source ne soit imposée par la loi ou en lien avec FATCA. Dans ce cas l'Emetteur ou le Garant concerné paiera (sous réserve de certaines exceptions) des montants additionnels de façon à ce que l'Obligataire et le Détenteur de Coupons reçoivent les montants qu'ils auraient perçus si aucune retenue à la source n'avait été effectuée.</p> <p><b>Droit Applicable:</b> Les Obligations, l'Acte de Fiducie, le Contrat d'Agence de Paiement (<i>Paying Agency Agreement</i>), le Contrat de Souscription, le Contrat de Souscription Supplémentaire (<i>Supplemental Subscription Agreement</i>), l'Acte Inter-Créanciers et l'Acte d'Adhésion Inter-Créanciers (<i>Intercreditor Accession Deed</i>) sont régis par le droit anglais et le Nantissement d'Actions est régi par le droit néerlandais.</p>
C.9	<b>Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris les informations relatives aux intérêts, à l'échéance, au rendement et aux représentants des Obligataires:</b>	<p><b>Intérêts:</b> Les Obligations seront porteuses d'intérêts à partir de (et incluant) la Date d'Emission à un taux de 4,23 pour cent par an payable annuellement à terme échu le 30 juillet de chaque année à partir du 30 juillet 2014.</p> <p><b>Date d'Echéance:</b> le 30 juillet 2019.</p> <p><b>Remboursement:</b> Sauf remboursés ou achetés et annulés préalablement conformément aux Conditions, les Obligations seront remboursées à leur valeur nominale à la Date d'Echéance.</p> <p><b>Remboursement Optionnel:</b> Un remboursement anticipé au choix de l'Obligataire avant la Date d'Echéance ne sera autorisé que suite à un Changement de Contrôle.</p> <p><b>Remboursement Fiscal:</b> Un remboursement anticipé au choix de</p>

		<p>L'Emetteur avant la Date d'Echéance ne sera autorisé que pour des raisons fiscales.</p> <p><b>Prix d'Emission:</b> Le prix d'émission est de 101,875 pour cent de la valeur nominale des Obligations.</p> <p><b>Indication de Rendement:</b> Sur la base du Prix d'Emission et d'un remboursement des Obligations à la Date d'Echéance au pair, le rendement brut anticipé des Obligations à la Date d'Emission sera de 3,874 pour cent par an et le rendement net anticipé des Obligations à la Date d'Emission sera, pour les investisseurs particuliers en Belgique, de 2,828 pour cent par an, compte tenu du précompte belge de 25 pour cent par an applicable aux investisseurs particuliers belges. Ce rendement ne tient pas compte des autres coûts possibles, tels que les coûts liés à la garde des comptes des investisseurs particuliers et/ou tout autre régime fiscal.</p> <p><b>Représentant des Obligataires:</b> BNP Paribas Trust Corporation UK Ltd agira comme fiduciaire (le "<b>Fiduciaire</b>" (<i>Trustee</i>)). Aucun Obligataire ne peut agir directement à l'encontre de l'Emetteur ou des Garants sauf si le Fiduciaire, ayant été tenu de le faire, demeure en défaut de le faire dans un délai raisonnable et que ce défaut se prolonge. En vertu de l'Acte de Fiducie, le Fiduciaire aura droit à être indemnisé et déchargé de sa responsabilité dans certaines circonstances et à être remboursé de ses coûts et dépenses en priorité par rapport aux demandes des Obligataires.</p> <p><b>Agent de Sûreté:</b> Barclays Bank PLC agira comme agent de sûreté et comme fiduciaire (l' "<b>Agent de Sûreté</b>" (<i>Security Agent</i>)) en vertu de l'Acte Inter-Créanciers (ou tout autre agent de sûreté succédant ou supplémentaire ou co-agent de sûreté et fiduciaire désigné en vertu de l'Acte Inter-Créanciers). Le Fiduciaire (en son nom et au nom des Obligataires) aura le bénéfice, en application de l'Acte d'Adhésion Inter-Créanciers, des Sûretés de la Transaction.</p>
<b>C.10</b>	<b>Composantes dérivées dans le paiement des intérêts:</b>	Sans objet: les Obligations portent des intérêts à un taux fixe et il n'y a pas de composante dérivée dans le paiement des intérêts.
<b>C.11</b>	<b>Cotation et admission à la négociation:</b>	Il sera demandé que les Obligations soient cotées sur la Liste Officielle du FCA et admises à la négociation sur le Marché Principal du <i>London Stock Exchange</i> . Le Marché Principal du <i>London Stock Exchange</i> est un marché régulé au sens de la MiFID.

<b>Section D – Risques</b>		
<b>D.2</b>	<b>Informations clés sur les principaux risques spécifiques à l'Emetteur ou à son secteur d'activité:</b>	<p>Ci-après se trouvent des informations clés sur les principaux risques spécifiques au Groupe, y compris l'Emetteur, les Garants et Shanks Nederland B.V., ou à son secteur d'activité:</p> <p><b>Les déchets entrants produits sur le marché peuvent chuter.</b> Le volume de déchets reçus reflète de près la production industrielle et commerciale dans la zone géographique dans laquelle les implantations du Groupe sont situées. En conséquence, le chiffre d'affaires du Groupe peut se détériorer à la suite d'une baisse des activités économiques dans ces zones géographiques.</p> <p><b>Les prix du marché peuvent mettre les marges du Groupe sous pression.</b> Le Groupe opère dans des marchés concurrentiels où la</p>

		<p>concurrence pour les déchets a conduit et pourrait conduire dans le futur à des marges moindres pour les sociétés de gestion de déchets, ce qui pourrait restreindre la capacité du Groupe à générer des liquidités. Toute réduction soutenue de sa capacité à générer des liquidités peut empêcher le Groupe, entre autres, d'accroître ses activités par des acquisitions et pourrait conduire à une augmentation du niveau d'endettement. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe.</p> <p><b>Le Groupe pourrait manquer de capacités de gestion requises.</b> Si le Groupe perd ou subi une interruption durable des prestations de certains de ces dirigeants ou d'autres membres clés de son personnel ou s'il est incapable d'attirer ou de développer de nouveaux dirigeants et d'autres membres clés de son personnel, les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe pourraient être significativement détériorés.</p> <p><b>Le Groupe pourrait être exposé du fait de ses contrats à long terme.</b> Le Groupe a un nombre limité de contrats clés à long terme qui génèrent un chiffre d'affaires et un bénéfice substantiels pour le Groupe et le Groupe continue à identifier de nouveaux contrats à long terme à conclure. La conclusion de ces contrats à des conditions désavantageuses pourrait avoir un impact négatif significatif sur les résultats opérationnels et la situation financière du Groupe.</p> <p><b>Le Groupe pourrait être incapable de refinancer sa dette efficacement ou le Groupe pourrait être incapable de générer suffisamment de liquidités pour croître.</b> L'Emetteur prévoit sur la base des performances actuelles qu'il sera capable de se refinancer sur le marché actuel de la dette de société. Si les conditions économiques et de crédit du marché devaient se détériorer significativement et/ou le niveau de la dette du Groupe augmenter, il est possible que le Groupe ne soit pas capable de renouveler son financement aux taux ou montants actuels ou même pas du tout. Cela pourrait avoir un effet négatif sur la capacité du Groupe à atteindre ses plans de croissance et pourrait avoir un effet négatif significatif sur sa situation et ses perspectives financières.</p> <p><b>Un incendie ou un autre désastre physique pourrait provoquer une interruption des activités.</b> Un accident catastrophique impliquant une des implantations principales du Groupe, comme une explosion, un incendie ou une inondation, pourrait provoquer une interruption et une fermeture de cette implantation et, en conséquence, l'activité du Groupe pourrait, dans la mesure où elle n'est pas couverte par des assurances, être négativement affectée. En outre, certaines des activités du Groupe pourraient être détériorées par de longues périodes de mauvais temps ralentissant les opérations de collecte, de traitement, de recyclage et d'enfouissement.</p>
D.3	<p><b>Informations clés sur les principaux risques spécifiques aux Obligations:</b></p>	<p>Ci-après se trouvent des informations clés sur les principaux risques spécifiques aux Obligations.</p> <p><b>Risques liés aux Obligations:</b> En tant que valeurs mobilières à taux fixe, les Obligations sont vulnérables aux fluctuations et mouvements des taux d'intérêt du marché. La valeur des Obligations peut aussi être affectée par d'autres facteurs, ce qui signifie que le prix auquel un Obligataire pourra vendre les Obligations avant la date d'échéance peut être moindre que le prix payé par cet acheteur.</p> <p>L'Emetteur peut décider de rembourser les Obligations pour des raisons fiscales, et l'exercice de l'Option de Vente peut survenir à un moment où les taux d'intérêts sont relativement bas. Dans de telles</p>

	<p>circonstances, un investisseur peut ne pas pouvoir réinvestir le produit du remboursement dans une valeur mobilière comparable à un taux d'intérêt effectif aussi élevé que celui des Obligations.</p> <p>L'Option de Vente ne peut être exercée que dans des circonstances spécifiques, qui pourraient ne pas couvrir toutes les situations dans lesquelles un changement de contrôle peut se produire. De plus, au cas où certains, mais pas tous les Obligataires exercent leur Option de Vente, cela pourrait réduire la liquidité de tout marché de négociation des Obligations.</p> <p>Certains ou tous les Garants pourraient cesser d'être Garants par rapport aux Obligations. Si cela se produit, les Obligataires ne pourront s'adresser pour les paiements qu'à l'Emetteur et aux Garants restants, ce qui pourrait inclure des filiales de l'Emetteur qui deviennent Garant des Obligations (ou l'Emetteur seulement). De plus, la Garantie fournie par les Garants constitués aux Pays-Bas ou en Belgique sera soumise à des limitations en vertu des lois applicable dans ces pays et il ne peut y avoir aucune assurance quant au montant et au moment d'un paiement (si paiement il y a) des Garants constitués aux Pays-Bas ou en Belgique.</p> <p>Les obligations de paiement de l'Emetteur en vertu des Obligations seront effectivement subordonnées structurellement à toute obligation de paiement à l'égard des créanciers des filiales non-Garants de l'Emetteur. En cas de défaut de l'Emetteur et ou des Garants en vertu des Obligations, le montant du principal et/ou des intérêts payables par l'Emetteur pourrait être substantiellement moindre que le prix investi par l'Obligataire et pourrait même être de zéro auquel cas l'Obligataire pourrait perdre l'entièreté de son investissement, ou un paiement d'intérêts et/ou de principal peut avoir lieu à un autre moment qu'attendu.</p> <p>Les droits des Obligataires (y compris la capacité du Fiduciaire à prendre des mesures d'exécution forcée à l'encontre de l'Emetteur et des Garants) sont soumis à des limitations dans l'Acte Inter-Créanciers. Par exemple, concernant certaines demandes au Fiduciaire en lien avec avec des consentements, des approbations, des mainlevées, des exemptions, des accords ou des approbations en vertu de l'Acte Inter-Créanciers ou d'un Document de Sûreté, à moins que le Fiduciaire ne soit instruit par l'Obligataire en application d'un <i>Snooze/Lose Extraordinary Resolution</i> d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre toute action, il s'en abstiendra et si, en conséquence, le Fiduciaire ne répond pas à une telle demande, consentement, approbation, mainlevée, exemption, accord, approbation dans cette période de temps (que ce soit en raison d'un manque d'information ou autrement), ce consentement, cette approbation, cette mainlevée ou exemption ou accord ou approbation ne sera pas nécessaire.</p> <p>Les Conditions contiennent certaines dispositions relatives à la convocation d'assemblées des Obligataires qui permettent à des majorités déterminées de lier tous les Obligataires, y compris les Obligataires qui n'ont pas assisté ou voté à l'assemblée en question et les Obligataires qui ont voté dans un sens contraire à la majorité.</p> <p><b>Risques liés au Marché en Général:</b> Les Obligations pourraient ne pas avoir de marché de négociation établi lors de leur émission et il se pourrait qu'aucun marché ne se développe jamais. Tout marché qui se développe peut ne pas être très liquide. L'Emetteur paiera le principal et les intérêts sur les Obligations en euro. Si les activités financières d'un investisseur se font principalement dans une autre monnaie que l'euro, il pourrait être soumis à des risques de conversion de monnaie.</p>
--	--

		<p>La structure de la transaction est basée sur la loi et la pratique administrative en vigueur à la date du présent Prospectus et aucune assurance ne peut être donnée qu'il n'y aura pas de changement qui pourrait affecter les Obligations et les paiements de principal et d'intérêts prévus.</p> <p><b>Risques liés à la Fiscalité:</b> L'obligation de l'Emetteur et des Garants d'augmenter le montant brut au cas où une retenue à la source ou une déduction est requise par la loi ou en lien avec FATCA est soumise à un certain nombre d'exceptions. En outre, l'Emetteur et les Garants auront, dans un tel cas, la possibilité (mais pas l'obligation) de rembourser intégralement toutes les Obligations en circulation pourvu que l'obligation d'augmenter le montant brut provienne d'un changement ou d'une modification des lois et règlements. Les acheteurs et les vendeurs des Obligations peuvent devoir payer des impôts ou d'autres droits ou charges documentaires en application des lois et pratiques du pays où les Obligations sont transférées ou d'autres pays.</p>
--	--	--

<b>Section E – Offre</b>		
<b>E.2b</b>	<b>Raisons de l'offre et utilisation du produit:</b>	Le produit net de l'émission des Obligations sera utilisé par l'Emetteur pour ses besoins généraux.
<b>E.3</b>	<b>Conditions de l'Offre Publique:</b>	<p><b>Conditions auxquelles l'Offre Publique est soumise:</b> L'Offre Publique est soumise à un certain nombre de conditions qui comprennent, entre autres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) le Contrat de Souscription doit avoir été signé par toutes les parties à celui-ci préalablement au commencement de la Période d'Offre;</li> <li>(b) l'exactitude des déclarations et garanties faites par l'Emetteur et les Garants dans le Contrat de Souscription;</li> <li>(c) le dépôt par l'Emetteur d'une copie certifiée (i) de son acte de constitution et (ii) de ses statuts ainsi qu'une traduction jurée de ces documents, tel qu'imposé par l'article 88 du Code Belge des Sociétés;</li> <li>(d) la fourniture d'un certificat d'approbation en vertu de l'article 18 de la Directive Prospectus tel que mis en œuvre au Royaume Uni par le FCA à la CSSF et à la FSMA avec les traductions du résumé de ce Prospectus en français et en néerlandais comme imposé par la Loi Prospectus belge et l'approbation par la FSMA de la documentation de marketing devant être utilisée en Belgique en lien avec l'Offre Publique; et</li> <li>(e) la délivrance de différentes opinions juridiques et lettres de confort.</li> </ul> <p><b>Prix d'Emission:</b> Les Investisseurs qui sont des investisseurs particuliers payeront le Prix d'Emission.</p> <p>Un Investisseur qui n'est pas un investisseur particulier paiera le Prix d'Emission moins une réduction ou plus une marge, le prix résultant étant soumis à des changements durant la Période d'Offre basés, entre autres, sur (i) l'évolution de la qualité de crédit de l'Emetteur (<i>credit</i></p>

		<p><i>spread</i>), (ii) l'évolution des taux d'intérêt, (iii) le succès (ou l'absence de succès) du placement des Obligations, et (iv) le montant des Obligations achetées par cet investisseur qui n'est pas un investisseur particulier, chacun tel que déterminé par les Joint Lead Managers à leur seule discrétion.</p> <p><b>Résultat(s) de l'Offre Publique:</b> Le(s) résultat(s) de l'Offre Publique (y compris son produit net) sera (seront) publié(s) dès que possible après la fin de la Période d'Offre et à ou avant la Date d'Emission sur les sites internet des Joint Lead Managers (<a href="http://www.bnpparibasfortis.be/emissions">www.bnpparibasfortis.be/emissions</a> / <a href="http://www.bnpparibasfortis.be/emissions">www.bnpparibasfortis.be/emissions</a> et <a href="http://www.kbc.be">www.kbc.be</a>) et sur le site du <i>Regulatory News Service</i> géré par le <i>London Stock Exchange</i> (<a href="http://www.londonstockexchange.com/exchange/news/market-news/market-news-home.html">www.londonstockexchange.com/exchange/news/market-news/market-news-home.html</a>) et sera (seront) communiqué(s) à la CSSF et à la FSMA. La même méthode de publication que celle décrite ci-dessus sera utilisée pour informer les investisseurs en cas de clôture anticipée de la Période d'Offre.</p>
<b>E.4</b>	<b>Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission:</b>	<p>L'Emetteur a désigné BNP Paribas Fortis SA/NV et KBC Bank NV (les "<b>Joint Lead Managers</b>") en tant que joint lead managers pour les Obligations.</p> <p>Des intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre des Obligations peuvent survenir principalement à la suite des activités ordinaires des Joint Lead Managers et de leurs affiliés, au cours desquelles ils peuvent faire, détenir et négocier activement des investissements qui pourraient impliquer des Obligations et/ou des instruments de l'Emetteur, des Garants ou des affiliés de l'Emetteur, en ce compris des Obligations, et peuvent couvrir leur exposition au risque de crédit de l'Emetteur. Une telle couverture peut inclure l'achat de <i>credit default swaps</i> ou la création de positions courtes sur les Obligations de l'Emetteur, des Garants ou des affiliés de l'Emetteur, en ce compris potentiellement les Obligations. Les Joint Lead Managers et leurs affiliés peuvent aussi donner des recommandations d'investissements et/ou publier ou exprimer des analyses de recherche indépendantes en rapport avec les Obligations.</p> <p>De plus, les Joint Lead Managers et leurs affiliés respectifs ont réalisé différents services de banque d'investissement, de conseil financier ou autre pour le Groupe Shanks (tels que conclure une facilité de crédit avec le Groupe Shanks), et pourraient fournir de tels services dans le futur.</p>
<b>E.7</b>	<b>Dépenses estimées:</b>	<p>Il n'est pas prévu que l'Emetteur facture des dépenses aux investisseurs en lien avec une émission d'Obligations. L'(les) Offrant(s) Agréé(s) facturera (factureront) leurs dépenses aux investisseurs comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) les souscripteurs qui sont des investisseurs particuliers supporteront un droit de vente de 1,875 pour cent du montant en principal des Obligations souscrites, compris dans le Prix d'Emission; et</li> <li>(b) les souscripteurs qui ne sont pas des investisseurs particuliers supporteront normalement une commission de distribution de 1 pour cent du montant en principal des Obligations souscrites, sous réserve de la réduction ou de la marge applicable. Une telle commission sera comprise dans le prix d'émission qui leur sera appliqué.</li> </ul> <p>Tout service financier pour les Obligations (à savoir le paiement d'intérêts et de principal) sera fourni gratuitement par BNP Paribas</p>

		<p>Fortis SA/NV à ses clients. Tout service financier fourni par KBC Bank NV sera fourni selon les taux standards, devant être payé par les investisseurs.</p> <p>Les coûts des droits de garde en rapport avec les Obligations lorsqu'elles se trouvent en dépôt sur les comptes des Joint Lead Managers à la date à laquelle les souscriptions sont établies seront facturés par chaque Joint Lead Manager aux souscripteurs des Obligations sur la base des taux standards de chacun des Joint Lead Managers (ces taux étant exposés dans la brochure (disponible en français et en néerlandais) sur la tarification des principales opérations sur titres publiée par chaque Joint Lead Manager sur son site internet (<a href="http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer">www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer</a> &gt; <i>Infos utiles</i> / <a href="http://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen">www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen</a> &gt; <i>Nuttige info</i> ou <a href="http://www.kbc.be">www.kbc.be</a>)).</p>
--	--	---